



**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CCAS D'ECOLE-VALENTIN  
DU 30 MARS 2023**

Le Conseil d'Administration du CCAS d'ECOLE-VALENTIN, s'est réuni à la Mairie d'ECOLE VALENTIN, salle du Conseil Municipal, le 30 mars 2023 à 18 heures 30, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Président du CCAS.

**Etaient présents :** Pascale ROY, Florent CHARLOT, Mélanie LOYER, Esther MALETTE et Georges ROUX.

**Étaient absents et excusés :** Yves GUYEN, Bernadette GRUET et Aude VOISIN.

**Était absent :** Joseph ISHBIA

**Procurations :** Yves GUYEN a donné pouvoir à Esther MALETTE, Aude VOISIN a donné pouvoir à Pascale ROY et Bernadette GRUET a donné pouvoir à Georges ROUX.

**Président de séance :** Madame Pascale ROY, Vice-Présidente du CCAS

**Désignation d'un secrétaire de séance :** Esther MALETTE

**I/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022**

Le Conseil d'Administration approuve tout d'abord à l'unanimité le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 27 septembre 2022.

**II/ REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Considérant la démission de madame Monique BORNE, le maire a désigné par arrêté du 28 mars 2023, monsieur Florent CHARLOT, administré, comme membre non élu du Conseil d'administration.

**III/ PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022**

Madame la vice-présidente du CCAS présente le compte de gestion 2022. Ce dernier a été établi par le Trésorier payeur, dont les écritures sont en tous points conformes au compte administratif 2022 du budget du CCAS d'Ecole-Valentin.

***Sur proposition de Madame la vice-présidente du CCAS, et après délibération, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022 du budget CCAS.***

**IV/ PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Madame la vice-présidente du CCAS présente ensuite le compte administratif 2022, qui ressort :



Section de fonctionnement :

- Dépenses : 8395,96 €
- Recettes : 18 302,88 €

Ce dernier est en tout point conforme au compte de gestion 2022 du budget du CCAS d' Ecole-Valentin approuvé par le trésorier.

***Sur proposition de Madame la vice-présidente du CCAS, et après délibération, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité des administrateurs disposant du droit de vote, soit 7 voix pour, 0 contre, 0 abstention, (la voix de M. Guyen, président du Conseil d'Administration, n'étant pas exprimée), approuve le compte administratif 2022 du budget CCAS.***

#### **IV/ PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Le conseil d'administration a approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de : 3 985,44 euros.

***Après avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé comme suit : RF 002 : 9 906,92 euros.***

#### **V/ PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

La vice-présidente ayant présenté le budget primitif 2023, il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer :

- ✓ Total des dépenses de la section de fonctionnement : 32 950 €
- ✓ Total des recettes de la section de fonctionnement : 32 950 €

***Après avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le budget 2023 du CCAS tel que présenté ci-dessus.***

#### **VI/ QUESTIONS DIVERSES**

Le secours catholique de POUILLEY-LES-VIGNES a cessé fin 2022 la distribution alimentaire des denrées fournies par la Banque Alimentaire. Les communes voisines se sont regroupées et ont contacté « La Croix Rouge sur roues » pour proposer rapidement une alternative aux familles concernées. Les premières distributions ont eu lieu devant le hangar municipal d'Ecole Valentin, rue de l'Amitié, chaque vendredi à 14h depuis le 6 janvier dernier. Courant mars, le point de distribution a été déplacé sous la médiathèque d'Ecole-Valentin pour des raisons de sécurité routière compte tenu du nombre de bénéficiaires présents en provenance de plusieurs communes.

Nous envisageons de nous réunir de nouveau prochainement avec les communes concernées par cette distribution alimentaire afin de trouver un lieu plus adapté aux intempéries et permettant d'offrir un accueil plus chaleureux (avec boissons chaudes par exemple).



Puis il est précisé aux membres du Conseil que trois demandes d'aide ont été formulées depuis la précédente réunion. Elles concernent trois familles dont deux familles monoparentales. Une aide leur a été apportée sous forme de bons d'alimentation pour un montant global de 600 € (soit 200 € chacune).

Nous avons également été sollicités par deux familles dans le cadre d'une participation au financement du séjour de classe découverte organisé par l'école.

Pascale ROY rappelle ensuite que le partenariat avec l'UFCV séniors est très apprécié. Les écovaliens participent régulièrement aux animations proposées (informatique, jeux de sociétés, repas convivial) et la visite de la Cité de la Gastronomie de DIJON organisée le 9 mars dernier a remporté un franc succès.

Pascale ROY indique enfin que le CCAS a répondu favorablement à une proposition d'AGIR Solidarité Franche Comté et que des séances de révisions du code de la route seront organisées sur la commune courant Mai 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

La secrétaire de séance

Esther MALETTE

La Vice-Présidente du CCAS

Pascale ROY